

(ré)Interpréter les réponses aux enquêtes d'évaluation contingente : du malentendu à l'analyse du compromis.

(re)Interprating answers to contingent valuation surveys : from the misunderstanding to the compromise.

Milanesi Julien

Docteur en sciences économiques.

Chercheur associé à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

julienmilanesi@yahoo.fr

Résumé : La méthode d'évaluation contingente pose encore d'importants problèmes d'interprétation des réponses recueillies lors des enquêtes. Le cadre d'interprétation canonique, issu de l'utilitarisme et de l'économie du bien être, échoue notamment à expliquer les nombreux refus de réponse et pose de graves problèmes de cohérence théorique interne. Les analyses critiques fondées sur la notion d'incommensurabilité ne parviennent pas davantage à fournir un cadre d'interprétation pertinent. L'hypothèse développée dans cet article est que ces deux voies de recherche échouent car elles postulent que les individus interrogés procèdent à un exercice de substitution entre monnaie et bien naturel. L'idée avancée ici est que cette interprétation n'est en réalité connue que des enquêteurs, les enquêtés ont eux concrètement à faire à un vecteur de paiement qui plutôt qu'une substitution propose un compromis.

Abstract : Researchers still have difficulties to interpret answers from contingent valuation surveys. The usual theoretical framework, based on utilitarianism and welfare economics, fails for instance to provide satisfactory explanations for refusal to contingent questions, which can sometimes represent half of the sample of respondents. This framework is characterized by significant internal theoretical invalidities and should therefore be abandoned. Alternative analyses based on the concept of incommensurability do not provide a more pertinent interpretation framework. They attempt to show why some people refuse to answer but they do not explain the meaning of the positive answers collected. The hypothesis developed in this article is that these two ways of explanation fail because they are both based on the idea that people answering to willingness to pay questions do substitute between money and environmental goods. The idea developed here is that there is a misunderstanding between researchers and people interviewed: the researchers are the only ones to know this interpretation of substitution, while the people interviewed are concretely facing a payment vehicle that is more a compromise than a substitution.

Mots clés : évaluation de l'environnement, méthode d'évaluation contingente, politiques publiques, économie, sociologie

La méthode d'évaluation contingente permet de proposer une évaluation monétaire de tout ce qui est d'ordinaire non marchand. Cette vertu répondant au désir croissant de quantification de nos sociétés, les enquêtes se multiplient dans des domaines de plus en plus variés et les usages officiels de leurs résultats se développent. Pourtant, malgré plus de quarante ans de pratique et de réflexion méthodologique, cette méthode pose toujours d'importants problèmes relatifs à l'interprétation des réponses des enquêtés. L'existence de taux de refus élevés n'a par exemple toujours pas reçu d'explication réellement convaincante.

A contre courant, des auteurs critiques ont développé l'idée que tout n'était pas mesurable, que les engagements moraux des individus pouvaient rendre impossible l'exercice d'évaluation monétaire. Ils ont ainsi entrepris d'explorer empiriquement des situations d'incommensurabilités, où des préférences lexicographiques s'expriment sous forme de refus de répondre. Mais leurs résultats sont également incomplets : des milliers d'enquêtes ont été à ce jour réalisées, récoltant de nombreuses réponses dont cette approche ne permet pas de comprendre le sens.

L'hypothèse développée dans cet article est que ces deux voies de recherche échouent car elles se réfèrent au même cadre théorique d'interprétation des réponses des enquêtés, qui postule que les individus interrogés procèdent à un exercice de substitution entre monnaie et bien naturel. L'idée avancée ici est que cette interprétation, par ailleurs peu réaliste théoriquement, n'est en réalité connue que des enquêteurs. Les enquêtés ont eux concrètement à faire à un vecteur de paiement qui plutôt qu'une substitution propose un compromis.¹

Le miracle : La Méthode d'Evaluation Contingente peut tout mesurer

La méthode d'évaluation contingente a été conçue, dès les années cinquante, pour mesurer ce qui est d'ordinaire dénué de prix. Sa construction théorique en fait un outil susceptible de mesurer la demande pour de nouveaux biens ou services, la valeur totale d'un bien d'environnement ou le bénéfice généré par une politique publique. Ce premier chapitre offre un regard rétrospectif et théorique sur cet outil miraculeux.

¹ Cet article reprend certains des développements d'un travail de doctorat de sciences économiques: *Milanesi Julien, 2007, La méthode d'évaluation contingente en question. Critique, requalification et mesure de la demande en assainissement à Moshi (Tanzanie).*

Un objet hybride

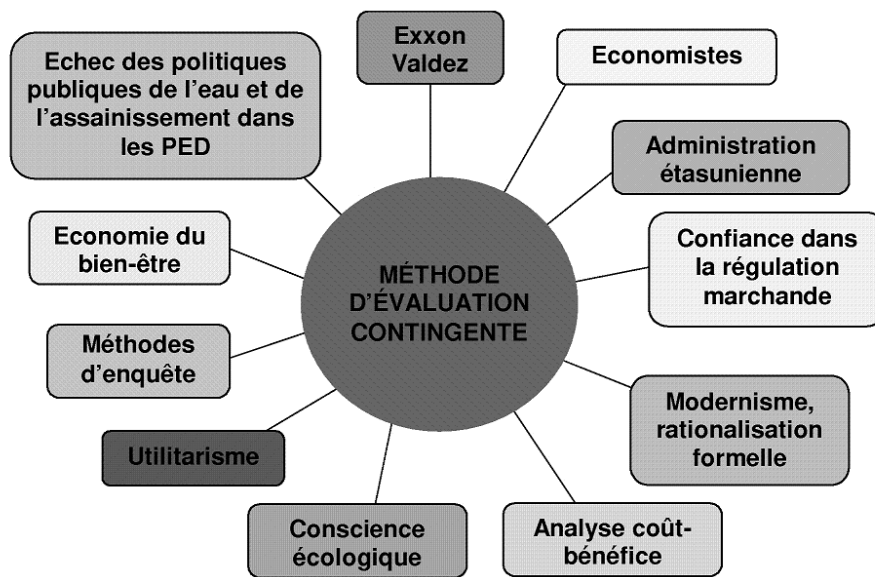


Figure 1 : La méthode d'évaluation contingente, un objet hybride

L'évaluation contingente est d'abord un objet issu, dans les années 50, de la science économique, développé à la jonction des théories de l'Economie du bien-être et des acquis des méthodes d'enquête. L'idée fondatrice est que les préférences déclarées lors d'une enquête permettent de mesurer les variations de bien-être, les bénéfiques, la valeur. Ce passage entre les préférences des individus et la valeur est rendu possible par l'hypothèse utilitariste selon laquelle le fondement de la valeur réside dans les préférences des individus.

La diffusion de la méthode, dès les années 70, répondit au besoin croissant de prendre en considération la dimension environnementale dans les politiques publiques. L'émergence d'une conscience écologique rendait indispensable d'intégrer la valeur des biens environnementaux dans les décisions. En permettant de le faire sous forme monétaire, dans le cadre d'une analyse coût-bénéfice, la méthode répondait à ce besoin.

L'analyse coût-bénéfice a été conçue comme un moyen objectif et incontestable de rendre plus efficaces les élus et la démocratie. Elle participe ainsi au « triomphe de la rationalisation formelle » dans les sociétés modernes qu'évoquait Max Weber (Caillé, 2003, p.30).

L'usage de cette procédure « objective » de décision repose sur l'idée qu'il faut appliquer au domaine public l'efficacité supposée des modes de régulation marchande. L'évaluation contingente, par sa capacité à créer des marchés virtuels là où il n'y en a pas, ouvrait ainsi des perspectives considérables. Le développement de son usage se fit d'ailleurs sous l'impulsion de gouvernements accordant une confiance importante à ce type de régulation.

L'administration étasunienne eut particulièrement un rôle pionnier et déterminant dans le processus de légitimation de la méthode. Elle fut la première à

l'intégrer dans ses procédures administratives, à la reconnaître dans les litiges devant les tribunaux et contribua fortement, par l'intermédiaire de l'*Environmental Protection Agency*, à son développement théorique et méthodologique.

Utilisée dans un nombre croissant de domaines, elle ne fut néanmoins réellement validée qu'après le naufrage du pétrolier Exxon Valdez, en 1989, sur les côtes de l'Alaska. Elle connut alors son véritable baptême du feu judiciaire qui suscita un débat, parfois houleux, entre de nombreux économistes reconnus. Suite aux conclusions positives (mais nuancées) du panel de la *National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA)*, l'administration valida la méthode. Légitimée à ses débuts par sa reconnaissance publique, l'évaluation contingente, se trouva ainsi renforcée, dans ses usages, par une caution scientifique.

Un autre espace de diffusion de la méthode naquit dans les années 80. Sous l'impulsion de la Banque mondiale l'évaluation contingente commença à être utilisée pour mesurer la demande des populations des pays en développement pour de nouveaux services d'eau, d'assainissement ou de santé.

Un champ d'application théoriquement infini

La méthode d'évaluation contingente permet ainsi apparemment de mesurer aussi bien une demande, comme celle pour un nouveau service d'assainissement, que la valeur monétaire d'un bien d'environnement, comme un éléphant. Ce grand écart est permis par le cadre théorique issu de l'économie du bien être (que l'on qualifiera ici de *canonique* ou d'*orthodoxe*), qui après avoir été pressenti par Dupuit, proposé par Marshall et revisité par Hicks, fut adapté à l'environnement par Mäler.

Théoriquement, selon le modèle proposé par Mäler, une enquête de consentement à payer (CAP) pour une amélioration de la qualité ou de la quantité d'un bien public mesure la variation compensatrice du revenu du consommateur. Ce gain de bien-être peut également être représenté comme une surface sous la courbe de demande compensée en U_0 (utilité d'origine) qui est directement déduite des réponses de CAP.

Dans un cadre ordinal, la valeur d'usage (le bénéfice) qu'attribue un consommateur à un bien est donc son CAP total, la valeur d'échange (le prix, sur sa courbe de demande) est son CAP marginal. Dans un cadre d'utilité cardinale, les conclusions sont similaires : la valeur d'usage d'un bien est son utilité totale, la valeur d'échange (son prix) est égale à l'utilité marginale.

Ceci explique que les études d'évaluation contingente qui mesurent un CAP soient indifféremment utilisées pour exprimer la valeur économique d'un bien environnemental (comme une espèce en voie de disparition), pour évaluer les variations de bien-être des individus (suite à une baisse d'un niveau de pollution par exemple) ou pour mesurer la demande pour de nouveaux services (le plus souvent des services d'eau, d'assainissement ou de santé).

Le secret : une conception subjective de la valeur

Bentham Jeremy, 1989 (1782), p. 75 : « Combien d'argent donneriez-vous pour acheter immédiatement ce plaisir ? Cinq livres et pas davantage. Combien d'argent donneriez-vous pour vous exempter immédiatement de cette peine ? Cinq livres et pas davantage. Le plaisir et la peine doivent être réputés équivalents »

Le choix d'interpréter les CAP individuels recueillis lors d'enquêtes d'évaluation contingente comme des bénéfices signifie d'accepter d'importantes hypothèses sur la valeur ou les préférences individuelles et de s'inscrire, comme Marshall et Hicks, dans un cadre utilitariste.

L'idée selon laquelle l'utilité peut être considérée comme un équivalent général à tous les biens est en effet le résultat de l'intégration de l'éthique utilitariste à la science économique. Bentham, le fondateur de l'utilitarisme, considérait à la fin du 18^{ème} siècle que les actions des individus ne peuvent être évaluées qu'en fonction de l'utilité qu'elles leur apportent, qu'en fonction de leurs préférences individuelles. Les économistes néo-classiques, dans la continuité de cette pensée, établirent au 19^{ème} siècle que la valeur d'usage des biens - ou d'échange telle qu'elle peut être exprimée dans une fonction de demande - ne prend sa source que dans l'utilité que ces biens apportent aux individus.

Pour pouvoir mesurer la valeur d'usage, Marshall choisit ainsi une conception subjective de la valeur, il fit l'hypothèse que celle-ci est issue des préférences individuelles qui sont exprimables sous forme d'utilité. D'après lui un bien a donc de la valeur dans l'utilité qu'il procure aux individus.

Dans un cadre différent d'utilité ordinaire, Hicks puis Mäler adoptèrent également – tacitement - l'hypothèse d'une « valeur utilité » permettant la substitution entre biens marchands (ou biens naturels) et monnaie. Dans le cadre ordinal le recours à l'utilité marginale est impossible et, là où Marshall posait des équivalences, Hicks et Mäler ne purent que postuler des indifférences. Un système d'indifférence, comme d'équivalence, ne peut néanmoins être établi sans un étalon commun permettant l'exercice de substitution.

En somme, donc, l'hypothèse de « valeur utilité » crée un système d'équivalence ou d'indifférence universel (« tout se vaut »), c'est cet étalon commun qui permet de substituer monnaie et biens. Le cadre théorique de l'évaluation monétaire de la nature peut par conséquent être représenté ainsi

$$\left. \begin{array}{l} \text{monnaie} \Leftrightarrow \text{utilité} \\ \text{nature} \Leftrightarrow \text{utilité} \end{array} \right\} \text{monnaie} \Leftrightarrow \text{nature}$$

Ce système repose sur une hypothèse centrale et ses deux corollaires :

- les préférences individuelles sont le fondement de la valeur des biens, hypothèse qui inscrit cette théorie dans la pensée utilitariste ;
- la monnaie est désirée pour son utilité (corollaire 1) ;
- les individus sont attachés à la nature du fait de l'utilité qu'elle leur procure (corollaire 2).

La critique : peut-on mesurer l'incommensurable ?

Les fondements théoriques et philosophiques de la méthode d'évaluation contingente offrent un vaste champ à la critique. Il est en effet difficile de justifier de la pertinence de l'utilitarisme pour traiter de monnaie et de nature. Plus particulièrement, le problème de l'incommensurabilité de certains biens a été développée par des philosophes de l'environnement comme O'Neill (1997) ou Sagoff (1998). Des économistes ont également essayé de donner un corps empirique à ces réflexions en cherchant à montrer, enquêtes à l'appui, que les réponses aux questions d'évaluations contingentes étaient marquées par ce sceau de l'incommensurabilité. Cet exercice fut partiellement vain, la méthode résistait, camouflée à l'abri d'un malentendu.

Est-il raisonnable d'être utilitariste?

L'hypothèse fondatrice d'existence d'un étalon commun utilitaire universel pose d'importants problèmes théoriques à la méthode d'évaluation contingente. Il apparaît en effet que la monnaie, comme la nature, sont difficilement solubles dans l'utilité.

Concernant la nature, la doctrine philosophique utilitariste paraît assez légère pour prétendre aborder la complexité des questions soulevées : complexité physique mais également sociale qui fait ressortir les difficultés d'une philosophie morale qui nie l'existence de la société et de principes moraux supérieurs. L'utilitarisme rejette en effet toute définition du bien ou du juste qui ne serait pas issue du bien-être des individus, et exclut donc toute référence à des droits fondamentaux.

Or, les humains, du fait par exemple du lien vital qu'ils entretiennent avec la nature, d'une conscience de leur responsabilité ou de la perception d'un lien spirituel, attribuent très souvent une valeur morale à leur milieu.

L'existence de ce type de valeur est incompatible avec celle d'un équivalent utilitaire universel : en leur présence, tout ne peut plus être exprimé en terme d'utilité et il devient impossible de substituer monnaie et biens naturels (Milanesi, 2008). La morale, en créant des hiérarchies, rompt la possibilité de substitution universelle, « tout ne se vaut plus » et les préférences des individus prennent une forme lexicographique.

En outre, les travaux d'Aglietta et Orléan (2002) sur la monnaie montrent qu'il n'est pas possible de poser une équivalence entre monnaie et utilité, comme le font Marshall ou Hicks. La monnaie ne peut en fait être pensée sans société, elle est un pur fait social, incompréhensible par conséquent pour la philosophie utilitariste, impossible à limiter à son utilité instrumentale.

De façon plus générale, des travaux sur la monnaie nous apprennent qu'il est illusoire de chercher à mesurer une valeur d'usage d'un bien : il n'existe pas de

valeurs suspendues dans on ne sait quel monde que les économistes auraient la capacité de faire révéler. La seule valeur économique qui existe, c'est le prix, qui est exprimé sous forme monétaire dans les rapports marchands.

Le travail de « remise à distance » de la monnaie et de l'échange marchand entrepris par Michel Aglietta et André Orléan nous enseigne par ailleurs que l'espace dans lequel s'effectuent des échanges marchands est limité, circonscrit, et que c'est seulement en son sein que l'usage de la monnaie est pertinent. Cet espace se caractérise par ailleurs par une séparation radicale entre les marchandises et les consommateurs. Proposer la marchandisation d'un bien situé hors de l'espace marchand (comme une espèce protégée) revient donc à nier l'existence potentielle d'un lien entre la personne interrogée et le bien considéré. Dans le cas où ce lien existe, sous la forme d'un engagement éthique, par exemple, l'enquêteur doit s'attendre à un refus de réponse. Ce lien éthique crée en effet une situation d'incommensurabilité que de nombreux auteurs ont cherché à observer.

Mesurer l'incommensurabilité (émergence du malentendu)

Clive Spash, 2000, p. 200 : "Environmental philosophers, such as Holland (1995), O'Neill (1993) and Sagoff (1988), have attempted to raise awareness of the importance of the refusal by individuals to make trade-offs on ethical grounds."

Plusieurs auteurs ont essayé de montrer l'existence de situations d'incommensurabilité, signifiant l'impossibilité de substituer monnaie et bien, en mettant en évidence de façon empirique des préférences lexicographiques chez les individus. Pour cela, ils ont pour la plupart conduit des enquêtes d'évaluation contingente portant sur un bien naturel tout en interrogeant les enquêtés sur leur positionnement éthique par rapport à la nature.

Une de ces études a été conduite autour de la création d'une zone humide en Angleterre (Spash, 2000) devant aider à la protection de plusieurs espèces d'oiseaux en danger. Selon les résultats de l'étude, 37,3% des personnes interrogées jugeaient que ces oiseaux avaient un droit à la vie, et ceci au delà de toute considération économique. Par ailleurs, 20,9% étaient d'accord sur le principe de substituer monnaie et espèces d'oiseaux en danger mais ils s'y refusaient dans ce cas précis et donnaient la priorité aux oiseaux. Ils indiquaient donc un positionnement éthique particulier concernant ces oiseaux en particulier, ce qui les place avec les 37,3% du premier groupe.

D'autres auteurs, Stevens *et alii* (1991), ont posé le même genre de question aux Etats-Unis, avec comme sujet la protection de la pygargue à tête blanche (*bald eagle*), de la dinde sauvage, du coyote et du saumon atlantique. 79% des personnes interrogées étaient d'accord avec la phrase : « Toutes les espèces sauvages ont un droit à exister, indépendamment d'un quelconque bénéfice ou coût économique »

Ces travaux, avec d'autres², avaient pour objectif de tester le cadre théorique néoclassique et notamment, l'hypothèse de continuité des préférences. Les positionnements éthiques révélés par les enquêtes sont un premier argument en faveur de l'existence de préférences lexicographiques, mais les auteurs ont cherché à le valider en procédant à des enquêtes de CAP. Selon Spash (2000), des préférences lexicographiques existent chez des individus ayant donné un positionnement éthique fort et exprimant un refus de payer (par refus de l'exercice ou « zéro de protestation ») ou un CAP représentant l'ensemble de leurs ressources.

La question des refus de payer ou des réponses égales à zéro manifestant une protestation est un des problèmes récurrents de l'évaluation contingente. Ces réponses, bien que pouvant représenter un pourcentage élevé, sont généralement exclues des données avant analyse. Meyerhoff *et alii* (2006), par exemple, citent des études où les réponses de protestations atteignent 50%. Selon Ami et Desaignes (2000), même avec une enquête bien conçue, « on obtient généralement un nombre élevé de valeurs nulles (autour de 50%) »³.

Dans les enquêtes ayant croisé ces refus avec les positionnements éthiques des individus, notamment celles de Spash et Stevens, les préférences lexicographiques se situent selon les enquêtes entre 20 et 25%.

Si on suit la logique des travaux de Spash, environ 75% des personnes interrogées dans ces enquêtes (celles qui restent) auraient dû manifester un comportement conforme avec le modèle orthodoxe. Ce n'est pourtant pas le cas, loin s'en faut, selon Stevens *et alii* (1991) 70% de leurs enquêtés ont donné des réponses qui n'étaient compatibles ni avec le modèle lexicographique, ni avec le modèle orthodoxe. Dans l'enquête de Spash (2000) sur les *Wet Fens*, 71% des enquêtés ont donné une réponse égale à zéro, ont refusé de répondre ou ont dit qu'ils ne savaient pas répondre, et plus important, sur les 40% d'individus ayant manifesté un positionnement éthique en faveur de la nature, 50% ont accepté l'exercice d'évaluation contingente et ont même exprimé un CAP supérieur à la moyenne.

Le malentendu

Ces derniers résultats sont difficilement explicables pour Spash (1997), selon lui en effet « les individus préoccupés par l'environnement sont (...) ceux dont on attend qu'ils expriment un positionnement déontologique et qu'ils rejettent les bases utilitaristes de l'évaluation contingente. »

Il suppose ainsi, comme le propose le cadre théorique canonique, que lorsqu'une question de CAP ou CAR est posée à un individu, celui-ci interprète la question comme un exercice de substitution entre le bien naturel et la monnaie. Il

² Voir par exemple Spash et Hanley (1995); Spash (1997); Lockwood Micheal (1998)

³ Ces valeurs nulles ne sont néanmoins pas seulement des refus de réponse, certaines expriment un CAP nul pour le bien, marquant plutôt l'absence d'intérêt que la protestation.

estime par conséquent que les individus acceptant de répondre à ce type de question ont des comportements conformes à l'utilitarisme et à la théorie néoclassique⁴ - ce qui est incompatible avec les réponses concernant leur engagement éthique.

C'est néanmoins oublier qu'il n'y a que les chercheurs qui connaissent ces fondements théoriques utilitaristes, les individus enquêtés sont eux confrontés, très concrètement, à un vecteur de paiement proposant la résolution du problème par le biais d'une institution originale et hybride. Dans l'enquête de Spash, par exemple, il était demandé aux enquêtés combien ils consentiraient à donner à un fond géré par une association protégeant la zone humide étudiée.

C'est pour cette raison que Spash n'arrive pas à expliquer de nombreuses réponses : alors que les personnes manifestant des positions éthiques devraient selon lui refuser l'exercice proposé, une grande partie d'entre elles l'accepte et exprime même un CAP supérieur à la moyenne. Il ne comprend pas ces réponses car, pour lui, les questions sur les positionnements éthiques et celles de CAP sont du même ordre, elles posent la question de la possibilité de substitution entre la monnaie et les biens. En réalité il n'en est rien, elles sont de deux natures complètement différentes : la première explore réellement les positionnements éthiques tandis que la seconde soumet à l'enquêté une possibilité d'intervention, sous forme monétaire, dans un cadre institutionnel ad-hoc.

Il y a donc un malentendu profond entre les chercheurs qui pensent substitution, bénéfiques, variation de bien-être, etc., quand les enquêtés répondent à une question concrète, à travers un vecteur de paiement.

Les chercheurs, finalement, prennent trop ou pas assez au sérieux le vecteur de paiement, ils ne s'y intéressent pas et font l'hypothèse qu'il révèle simplement ce qu'ils attendent... Ils le considèrent comme un pur objet, un instrument perfectionnable mais sans le penser en tant que tel, comme au cœur de la question et de ses possibles interprétations.

Proposition : le vecteur de paiement au centre de l'interprétation

Si le cadre théorique canonique, ou orthodoxe, n'est pas pertinent pour interpréter les réponses aux questions d'évaluation contingente, il apparaît qu'une approche par l'incommensurabilité de certains biens ne permet pas davantage de clarifier la nature de ce qui est réellement mesuré par ces enquêtes. Or, des milliers d'enquêtes d'évaluation contingente ont été effectuées, récoltant de très nombreuses réponses qu'il faut pouvoir interpréter.

⁴ Mark Sagoff (1998) par contre ne fait pas cette erreur. Il ne s'intéresse néanmoins pas à la nature des chiffres recueillis.

La construction d'un nouveau cadre d'interprétation et le déplacement du débat théorique autour du vecteur de paiement peut permettre d'ouvrir une nouvelle piste de recherche.

Le vecteur de paiement

Pour véritablement tester la capacité et la volonté des individus à évaluer monétairement un bien naturel non marchand la question posée dans une évaluation contingente devrait être la plus brute, la plus « crue » possible, c'est-à-dire expliquant sans détour l'interprétation qui sera faite de la réponse. Une question de consentement à recevoir (CAR) du type « combien seriez-vous prêt à recevoir en échange de la disparition des baleines ? » pose par exemple sans ambiguïté la question de la substitution entre la monnaie et l'animal. Ce type de question, également imaginable sous forme de CAP, éviterait la possibilité de malentendu généralement entretenue dans les enquêtes d'évaluation contingente.

Ce malentendu provient de l'idée que le scénario doit être crédible pour que l'enquêté puisse y répondre. Mitchell et Carson (1989) soulignent par exemple dans leur ouvrage de référence que le scénario doit être « aussi plausible que possible ». Cette exigence est paradoxale car l'évaluation monétaire de la nature par évaluation contingente porte à priori sur des biens non marchands sur lesquels, par définition, une expression monétaire est incongrue et donc peu crédible.

La résolution de cette tension se fait par l'adoption d'un scénario impliquant le bien considéré tout en proposant une forme de transfert monétaire crédible pour l'enquêté et qui constitue le vecteur de paiement.

Article	Sujet	Vecteur de paiement
Echeverria <i>et alii</i> , 1995	Protection d'une forêt au Costa Rica	Support à une organisation privée à but non lucratif
Beltran <i>et alii</i> , 1996	Archéologie au Mexique	Paiement d'un droit d'entrée aux sites archéologiques
Hadker <i>et alii</i> , 1997	Protection d'un parc en Inde	Financement d'une structure de gestion autonome
Turpie, 2003	Biodiversité en Afrique du Sud	Choix laissé aux enquêtés
Turpie, 2003	Changement climatique	Augmentation de la facture d'électricité
Schkade et Payne, 1993	Protection d'oiseaux migrateurs, USA	Augmentation de la facture de pétrole et de gaz

Tableau 1: Exemples de vecteurs de paiement

A travers cet objet c'est le paiement d'une taxe, d'une contribution à un programme, d'un droit d'entrée, etc., qui est mesuré et à partir duquel – grâce aux hypothèses théoriques exposées précédemment, qui permettent d'assimiler bénéfice et demande - est déduit la mesure de bénéfice. Cette évaluation ne doit cependant pas être dépendante de la forme de la question posée, sans quoi les résultats seraient considérés comme biaisés.

Autrement dit, selon la littérature sur le sujet, il faut donner des repères crédibles aux enquêtés par le biais du vecteur de paiement, mais ces repères ne

doivent pas influencer leur réponse. Le vecteur de paiement doit donc faire preuve d'une forme de neutralité influente. Cet oxymore illustre la déficience du cadre théorique canonique utilisé dans l'interprétation des résultats : dans un souci d'adaptation à la réalité des comportements de consommation, les auteurs reconnaissent l'utilité de contextualiser l'offre qui est faite, mais, pour être conforme au cadre théorique, cet élément ne doit avoir aucune influence sur la réponse de l'enquêté. L'enquête doit révéler la valeur économique du bien, telle qu'elle existe déjà dans son cerveau, sous la forme de l'utilité qu'elle lui procure.

Si on considère au contraire, que l'évaluation contingente ne doit pas chercher à faire révéler la valeur économique, mais doit permettre son émergence dans un processus de construction, la conclusion est exactement opposée : le vecteur de paiement, puisqu'il participe à la contextualisation du choix du consommateur, doit influencer celui-ci et le montant qu'il exprime. Il devient donc l'objet central à étudier pour comprendre la nature des réponses des enquêtés, il doit être au cœur d'un nouveau cadre d'interprétation fondé sur des hypothèses anthropologiques plus réalistes que celles du cadre canonique.

Un nouveau cadre d'interprétation

En opposition avec le schéma utilitariste d'individus isolés dénués de principes moraux, un nouveau cadre d'interprétation peut être fondé à partir de l'hypothèse, défendue par Boltanski et Thévenot (1991), que les individus sont des êtres moraux porteurs de valeurs plurielles. Etant eux-mêmes traversés par des mobiles d'actions, ou des principes de justification de leurs actes, multiples et potentiellement contradictoires, ils attribuent aux biens, et particulièrement aux biens naturels, des valeurs plurielles, multiples, partiellement irréductibles les unes aux autres. Parmi celles-ci, le prix est l'expression de la valeur dans la sphère marchande, une des multiples sphères de socialisation des individus, et n'est donc qu'une des dimensions de la valeur. Le prix par contre n'épuise pas la valeur, ce qui rend l'exercice d'évaluation monétaire, visant à exprimer l'intégralité de la valeur d'un bien sous forme monétaire, dénué de sens.

L'originalité du modèle proposé par Boltanski et Thévenot est que les individus justifient leurs actions à partir de « mondes » communs partagés par l'ensemble des membres de la société⁵. La pluralité de ces mondes, et leur commune accessibilité, permettent aux individus d'exercer « la critique » : « bien que le jeu soit étroitement limité par le dispositif de la situation, un modèle à plusieurs mondes donne aux acteurs la possibilité de se soustraire à une épreuve et, en prenant appui sur un principe extérieur, d'en contester la validité dans un monde différent. »⁶ Un individu peut donc refuser « l'épreuve » sous prétexte qu'elle n'est pas valide dans « le monde » dans lequel il se situe.

⁵ Boltanski et Thévenot identifient six « mondes » : marchand, civique, domestique, inspiré, de l'opinion et industriel.

⁶ Boltanski et Thevenot, 1991, p. 267.

Dans ce cadre, une question de CAP (ou CAR) sur un bien non marchand risque d'être refusée par la personne enquêtée car l'épreuve (la conclusion d'un marché, d'un échange) et les objets (monnaie) qui lui sont proposés font référence au monde marchand alors que d'après elle, ce bien (une espèce protégée par exemple) se situe plutôt dans le monde domestique (patrimoine à transmettre aux générations futures) ou civique (respect des lois internationales). Ce refus de répondre caractérise une situation d'incommensurabilité où il est impossible à la personne interrogée de donner une valeur monétaire au bien considéré.

C'est le cas qu'a essayé d'étudier, entre autres auteurs, Clive Spash. Mais à l'image de ce qui a été fait dans son enquête sur une zone humide, les questions d'évaluations contingentes sont très rarement posées directement, elles passent, nous l'avons vu, par un vecteur de paiement.

Ce vecteur de paiement est généralement un hybride, mélangeant une sphère dans laquelle le bien naturel existe avec la sphère marchande où l'expression est monétaire, il propose une solution de compromis aux individus qui peuvent exprimer un montant monétaire sans pour autant attribuer une valeur économique au bien considéré. L'individu répond donc sur un compromis qui lui paraît acceptable entre deux sphères a priori incompatibles. C'est la nature de ce compromis qui détermine la nature de l'information recueillie.

Si nous prenons par exemple la question suivante : « Combien seriez-vous prêts à donner à l'association Greenpeace pour qu'elle mette en place un programme de protection des baleines », la contribution à une association peut être vu comme un compromis civique/marchand, car le transfert monétaire se fait au profit d'une association dont l'intervention dans la société est estimée juste et légitime.

La troisième situation, la plus familière aux économistes, est celle où le bien fait partie de la sphère marchande. Dans ce cas, l'information recherchée est celle d'un prix d'achat sur un marché, et l'exercice est celui d'une mesure contingente d'une demande. C'est la situation rencontrée lors d'enquêtes sur la demande en eau ou en assainissement dans les pays en développement.

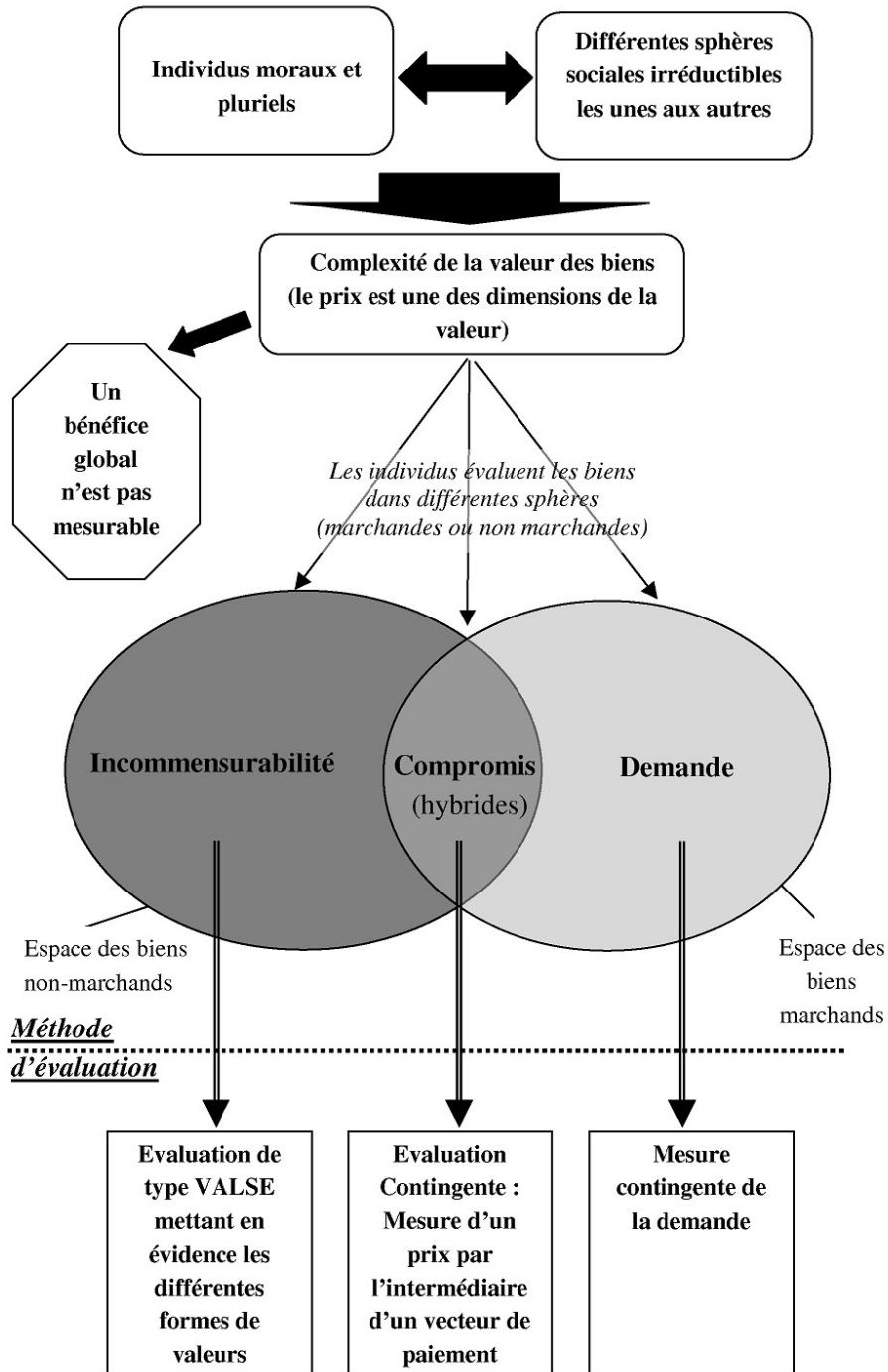


Figure 2: Synthèse du nouveau cadre d'interprétation des réponses d'évaluation contingente

La mesure d'une demande : l'exemple de l'assainissement à Moshi

L'abandon du cadre d'interprétation canonique de la méthode d'évaluation contingente dans l'analyse des enquêtes portant sur des biens ou services d'eau, d'assainissement ou de santé dans les pays en développement est une pratique déjà ancienne. Depuis près de trente ans que se développent ces travaux, leurs praticiens interprètent en effet très majoritairement les réponses des enquêtés sous la forme

unique d'une demande (Milanesi, 2007). Si (quasiment) aucun de ces auteurs ne fait référence à la notion de bénéfices, c'est qu'elle leur pose un problème : il semble en effet, a priori, que la démarche consistant à apporter une information sur la faisabilité d'un projet (en mesurant une demande) est différente de celle consistant à donner un indice de légitimité à ce projet (en mesurant un bénéfice). La pratique de terrain, la confrontation au réel, suscite une résistance à l'association de ces deux concepts. La réflexion présentée ici et aboutissant à la définition d'un nouveau cadre d'interprétation des réponses des enquêtés avait pour objectif de donner un contenu théorique à cette intuition.

Ce nouveau cadre d'interprétation a en effet servi de support à l'analyse des réponses d'une enquête d'évaluation contingente réalisée dans la ville de Moshi, en Tanzanie (Milanesi 2007). Cette enquête conduite en 2002 auprès de 609 ménages portait sur de nouveaux services d'assainissement des eaux usées. Là où le cadre d'interprétation « canonique », issu de l'économie du bien être, pouvait conduire à une interprétation des réponses comme l'expression d'un bénéfice, d'une variation de bien-être des ménages, ou de la valeur totale qu'ils attribuent aux changements liés à de nouvelles latrines, le nouveau cadre d'interprétation établissait clairement que l'information recueillie était la mesure d'une demande pour de nouveaux biens ou services d'assainissement. Les résultats fournis aux autorités locales, partenaires de la recherche, donnaient donc des éléments de faisabilité de nouvelles politiques publiques, en indiquant concrètement combien les ménages consentiraient à investir dans de nouvelles latrines, dans une connexion au réseau d'assainissement, ou dans un système complet d'assainissement autonome.

Ce nouveau prisme d'analyse permet par ailleurs de revisiter plusieurs débats méthodologiques, portant entre autres sur le temps laissé aux enquêtés pour répondre, ou sur les biais liés aux questions par jeu d'enchère.

Sur ce dernier point, par exemple, si on considère que l'évaluation contingente ne doit pas chercher à faire révéler la valeur économique, mais doit permettre son émergence dans un processus de construction - ou, dit autrement, que la valeur économique d'un bien ne préexiste pas mais se construit - alors la notion de biais d'ancrage⁷ est dénuée de sens. La conclusion est même exactement opposée : la mise d'entrée, puisqu'elle participe à la contextualisation du choix du consommateur, doit influencer celui-ci et le montant qu'il exprime. L'enquête est alors être vue, non comme un objet illusoirement neutre, mais comme un élément à part entière de ce processus de construction de la demande. La mise d'entrée devient ainsi une information apportée par l'enquête qui influence nécessairement la réponse de l'enquêté. Elle tient le rôle de l'offre à laquelle est confronté le consommateur sur un marché réel, une information qui est essentielle à sa décision. Sur un plan opérationnel, si on cherche à obtenir une réponse la plus proche possible de celle de

⁷ Selon Mitchell et Carson (1989), un biais d'ancrage existe « lorsque le CAP de l'enquêté est influencé par une valeur introduite dans le scénario ».

l'enquêté en situation réelle, il faut par conséquent que cette offre soit proche de celle qu'il rencontrerait sur un véritable marché.

Après ce travail qui traitait de la situation où l'évaluation contingente mesure une demande, et les travaux déjà réalisés sur les situations d'incommensurabilité, l'étape suivante de ce programme de recherche devra porter sur l'analyse de la situation de compromis.

Quelles attitudes face au compromis ?

Selon le nouveau cadre d'interprétation défini plus haut, l'analyse des réponses aux questions d'évaluation contingente portant sur des biens non-marchands passe par une meilleure compréhension de la nature du compromis proposé aux enquêtés par l'intermédiaire du vecteur de paiement. Mais pas seulement car rien n'indique en effet que les individus acceptent et comprennent tous de la même manière le compromis proposé à travers le vecteur de paiement hybride. Les explorations empiriques tendent plutôt à prouver le contraire.

Face au compromis proposé l'enquêté peut :

❖ **Le rejeter** en jugeant que le « mélange » proposé avec la sphère marchande viole son système éthique.

Plus généralement ce rejet signifie que l'individu ne reconnaît pas la légitimité de l'institution proposée (de l'hybride) pour résoudre le problème posé. Ce rejet peut se manifester par un refus de répondre aux questions ou par l'expression de réponses de protestation (zéro ou montant très élevé). C'est cette situation que Spash et consorts analysent à travers les concepts de préférences lexicographiques et d'incommensurabilité (environ 25% de l'échantillon).

❖ **Douter** sur la nature de cette institution nouvelle et être incapable de répondre.

Les 25,6% d'enquêtés de l'étude de Spash (2000) sur une zone humide ayant répondu « je ne sais pas » sont dans ce cas.

❖ **L'accepter** et exprimer un consentement à payer fondé sur son interprétation du compromis. Les vecteurs de paiement proposant souvent des solutions originales, nouvelles, les individus peuvent les interpréter de différentes manières.

Les travaux de Schkade et Payne (1993) avec protocole verbal sont sur ce point très instructifs. Dans leur enquête le vecteur de paiement est une augmentation des prix du pétrole et du gaz afin de financer des systèmes de protection pour des oiseaux migrateurs. Grâce à la méthode du protocole verbal⁸ ils purent observer les différentes motivations des individus dans leurs réponses :

⁸ Le principe du protocole verbal est de demander aux enquêtés de penser à voix haute lorsqu'ils réfléchissent aux questions.

- 23% faisaient l'hypothèse que les prix seraient augmentés et calculaient leur réponse en fonction. Pour ceux là l'institution proposée s'apparentait certainement à une contrainte de forme étatique à laquelle ils devraient de toute façon s'adapter ;

- pour 17%, cette proposition s'apparentait plutôt à un don à une œuvre caritative ;

- 23% des enquêtés par contre y voyaient une contribution à la résolution de problèmes environnementaux globaux.

La nature de l'information recueillie dans le cadre d'une enquête d'évaluation contingente est donc sujette à l'interprétation du vecteur de paiement par les enquêtés. Plutôt que de chercher une improbable conformité de ces réponses avec un cadre théorique unique, il apparaît à présent plus pertinent de s'intéresser, comme ont pu le faire Schkade et Payne, à la manière dont les individus reçoivent réellement les vecteurs de paiement utilisés.

La classification de Diamond et Hausman (1993) – qui recoupe partiellement les résultats de Shkade et Payne – entre cinq types de réponses pourrait constituer une première étape de typologisation : « substitution bien/revenu », « référence à un bien public », « warm glow », « analyse coût-bénéfice personnelle » et « réaction » sont autant de réponses possibles qui pourraient être croisées avec différentes formes de compromis dont la nature reste également à explorer.

Nous avons vu que l'objet initial de la méthode d'évaluation contingente, qui était de mesurer la valeur totale d'un bien, ou le bénéfice global qui y est associé, est vain. Le cadre théorique qui devait permettre cet exercice s'avère inadapté pour traiter sérieusement de monnaie et de nature. Tout ce qu'il reste possible à mesurer avec cet outil, ce sont le montant des donations à une association, la somme des contributions à un programme, etc., des informations particulières au vecteur de paiement choisi.

La méthode d'évaluation contingente perd ainsi son usage principal mais ne devient pas pour autant inutile. Elle reste en effet pertinente pour mesurer une demande contingente, et un champ de recherche nouveau s'ouvre sur la nature des informations qu'elle peut recueillir par le biais de différents vecteurs de paiements.

- Aglietta Michel, Orléan André, 2002. *La monnaie entre violence et confiance*, Paris, Odile Jacob.
- Ami Dominique, Desaignes Brigitte, 2000. Le traitement des réponses égales à zéro dans l'évaluation contingente, *Economie et prévision*, n°143-144, avril-juin/2-3, 227-236.
- Beltran Ernesto, Rojas Mariano, 1996. Diversified funding methods in Mexican Archeology, *Annals of tourism research*, vol. 23, issue 2, 1996, 463-478.
- Bentham Jeremy, 1989 (1782). Le calcul des plaisirs et des peines, *La revue du MAUSS*, n°5, 1989, Pour le plus grand bonheur du plus grand nombre, mémoire de l'utilitarisme.
- Boltanski Luc, Thevenot Laurent, 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, Collection Les Essais-NRF.
- Caillé Alain, 2003 (1989). *Critique de la raison utilitaire - Manifeste du MAUSS*, (Réédition augmentée de nouveaux textes de l'édition de 1989), Paris, [Re]découverte, La Découverte.
- Camus Albert, 1958. *Le malentendu*, édition Gallimard.
- Cartelier Jean, 2001. La monnaie. Du concept économique au rapport social, *Sciences de la société*, n°52, 111-134.
- Diamond Peter A. and Hausman Jerry A., 1993. On Contingent Valuation measurement of nonuse values, in Hausman Jerry A., *Contingent Valuation - A critical Assesment*, Amsterdam, North Holland, 3-38.
- Echeverria Jaime, Hanrahan Michael, Solorzano Raul, 1995. Valuation of non-priced amenities provided by the biological resources within the Monteverde Cloud Forest Preserve, Costa Rica, *Ecological Economics*, 13, 1, 43-52.
- Hadker Nandini, Sharma Sudhir, David Ashish, Muraleedharan T. R., 1997. Willingness to pay for borivli National Park: evidence from a contingent valuation, *Ecological Economics*, 21, 2, 105-122.
- Lockwood Micheal, 1998. Integrated value assessment using paired comparisons, *Ecological Economics*, vol 25, Issue 1, pp. 73-87.
- Meyerhoff Jürgen, Liebe Ulf, 2006. Protest Beliefs in Contingent Valuation: Explaining Their Motivation, *Ecological Economics*, vol. 57, Issue 4, 1 June 2006, pp. 583-594.
- Milanesi Julien, 2007. *La méthode d'évaluation contingente en question. Critique, requalification et illustration par la mesure de la demande en assainissement à Moshi (Tanzanie)*, Thèse de doctorat, Université de Pau et des Pays de l'Adour.
- Milanesi Julien, 2008. La nature mise à prix, *L'Economie Politique*, 38, 107-112.
- Mitchell, R.C. & Carson R. T., 1989. *Using surveys to value public goods: the contingent valuation method*, Washington DC, Resources for the future.

- O'Connor Martin, 2000. The VALSE project - an introduction, *Ecological Economics*, 34, Special issue: Social processes of environmental valuation, 165-174.
- O'Neill John, 1997. Value, pluralism, incommensurability and institutions, in Foster John, *Valuing Nature? Economics, Ethics and Environment*, London, Routledge, 75-88.
- Sagoff Mark, 1998. Aggregation and deliberation in valuing environmental public goods: a look beyond contingent pricing, *Ecological Economics*, 24, 2-3, 213-230.
- Schkade David A., Payne John W., 1993. Where do the numbers come from? How people respond to contingent valuation questions, in Hausman Jerry A., *Contingent Valuation - A critical Assessment*, Amsterdam, North Holland, 271-303.
- Spash Clive, 1997. Ethics and Environmental attitudes with implications for economic valuation, *Journal of Environmental Management*, 50, 4, 403-416.
- Spash Clive, 2000. Ecosystems, contingent valuation and ethics: the case of wetland re-creation, *Ecological Economics*, 34, Special issue: Social processes of environmental valuation, 195-215.
- Spash Clive, Hanley Nick, 1995. Preferences, information and biodiversity preservation, *Ecological Economics*, 12, 3, 191-208.
- Stevens T.H., Echevarria J., Glass R.J., Hager T, More T.A., 1991. Measuring the existence value of wildlife: what do CVM estimates really show, *Land Economics*, 67 (4), 390-400.
- Turpie Jane K., 2003. The existence value of biodiversity in South Africa: how interest, experience, knowledge, income and perceived level of threat influence local willingness to pay, *Ecological Economics*, 46, 2, 199-216.